



Demande de Certificat d'urbanisme

N° 13410*05

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

- vous souhaitez connaître les règles applicables en matière d'urbanisme sur un terrain.
- vous souhaitez savoir si l'opération que vous projetez est réalisable.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

C U 0 1 6 0 2 4 2 1 X 0 0 2 5
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 23 06 2021



1 - Objet de la demande de certificat d'urbanisme

a) Certificat d'urbanisme d'information

Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain.

b) Certificat d'urbanisme opérationnel

Indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée.

2 - Identité du ou des demandeurs

Le demandeur sera le titulaire du certificat et destinataire de la décision.

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur la fiche complémentaire.

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom :

Prénom :

Vous êtes une personne morale

Dénomination :

Type de société (SA, SCI,...) SCP

N° SIRET :

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom : Maître Jean-Edouard DAMBIER-COUPILLAUD Prénom :

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 15

Voie : Rue de Beaulieu

Lieu-dit :

Localité : Angoulême

Code postal : 16007

BP : 237

Cedex :

Téléphone : 05.45.37.03.37

indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays :

Division territoriale :

J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : scpruedbeaulieu.16003@notaires.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

4 - Le terrain

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro :

Voie : Sur les Prés

Lieu-dit :

Localité : AUSSAC-VADALLE

Code postal : 16560

BP :

Cedex :

Références cadastrales¹ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3) : Préfixe : Section : ZP Numéro : 212 et 217 (issuents des parcelles ZP 185, 188 et 203)

Superficie totale du terrain (en m²) : 772 M²

¹ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

5 - Cadre réservé à l'administration - Mairie -

Articles L.111-11 et R.410-13 du code de l'urbanisme

État des équipements publics existants

Le terrain est-il déjà desservi ?

Équipements :

Voirie : Oui Non

Eau potable : Oui Non

Assainissement : Oui Non

Électricité : Oui Non

Observations :

État des équipements publics prévu

La collectivité a-t-elle un projet de réalisation d'équipements publics desservant le terrain ?

Équipements		Par quel service ou concessionnaire?	Avant le
Voirie	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Eau potable	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Assainissement	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Électricité	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		

Observations :

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

Je certifie exactes les informations mentionnées ci-dessus.

À Angoulême

Le : 21 juin 2021



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en deux exemplaires pour un certificat d'urbanisme d'information ou quatre exemplaires pour un certificat d'urbanisme opérationnel. Elle doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe en périphérie protégé au titre des monuments historiques ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

VENTE M. COHO/M. GAUTRAUD-MME CAZORLA/1017596/BC/JED/

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Pour permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales, cochez la case ci-contre :

Commune :
AUSSAC-VADALLE (024)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 328V

Document vérifié et numéroté le 27/07/2020
A PTGC ANGOULEME
Par Laurent MOUYSSET
Inspecteur des Finances Publiques
Signé

PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1, rue de la Combe
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 0545975700
Fax : 0545975861
plgc.charente@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous agnés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au ~~terrasseur~~ ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou d'assainissement, dont copie ci-jointe, dressé
le ~~par~~ géomètre à ~~le~~

Les propriétaires ~~sont~~ avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la présente 6463.

A ~~Modification selon les énonciations d'un acte à publier~~, le ~~12/06/2020~~

Section : ZP
Feuille(s) : 000 ZP 01
Qualité du plan : P5 ou CP [40 cm]

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2500
Date de l'édition : 27/07/2020
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par M. BOUCARD GE (2)
Réf. : 2019 080
Le 12/06/2020

(1) Rayez les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une révision (plan renouvelé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien entré au cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualités du signataire si ce n'est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)



Commune : 16024
Aussac-Vadalle

Numéro d'ordre du document d'arpentage
.....328.V.....

Document vérifié et numéroté le 27.07.2020.....
A
Par

Section : ZP
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P5
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 28/11/2006

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFiP)

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piétement : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le 12/06/2020....par M BOUCARD.Philippe.....géomètre à LA.COURONNE

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la chemise 6463.

A LA.COURONNE..... , le 12/06/2020.....

Cachet du rédacteur du document :

Document dressé par
M. BOUCARD.Philippe.....
à LA.COURONNE.....

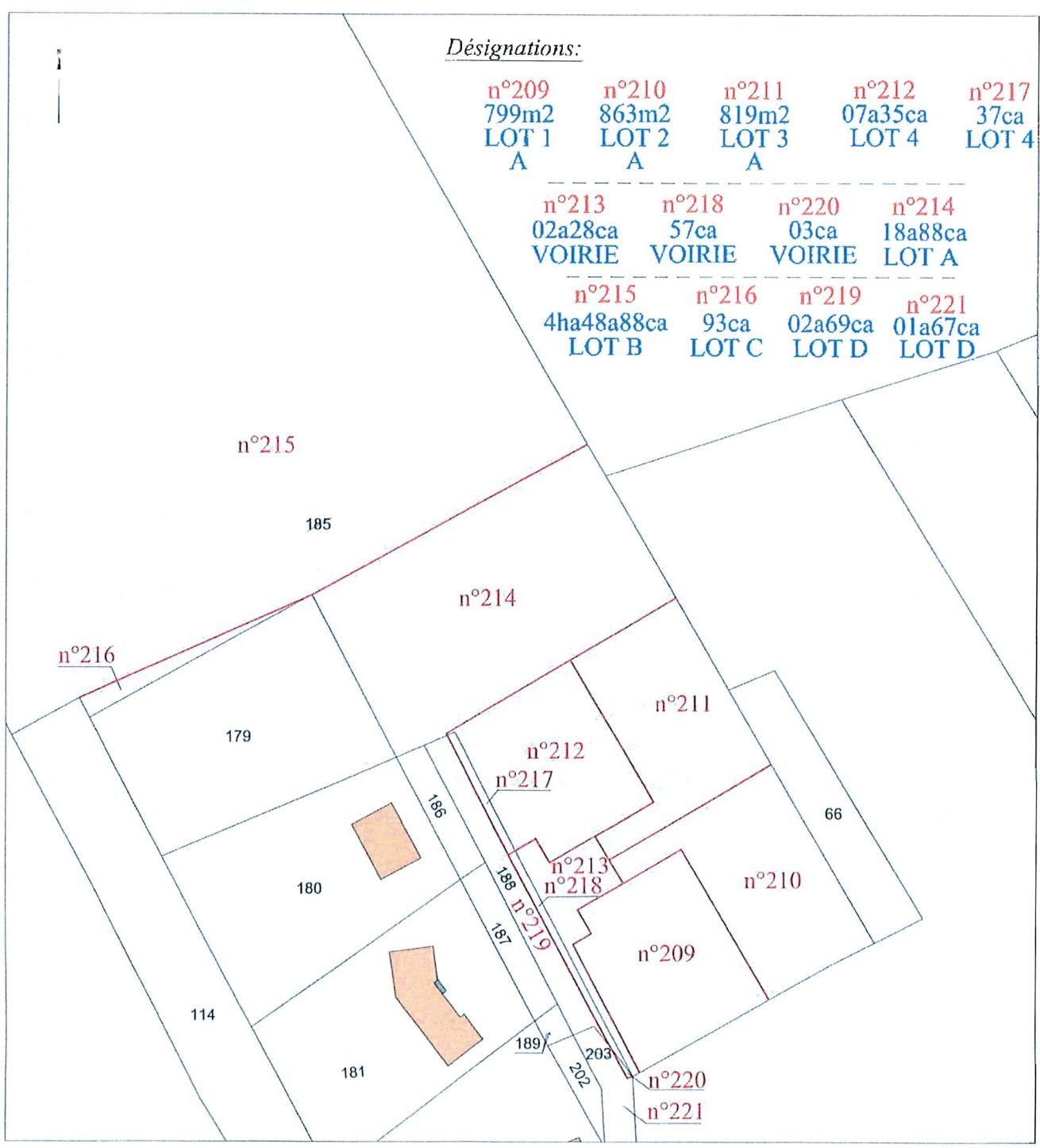
Date 12/06/2020.....

Signature :

(1) Rayez les mentions invaincues. Le formulaire A n'est applicable que dans le cas d'une rectification (plan relatif à une partie du plan initial). Dans le formulaire B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piétement.
(2) Qualité de la personne agrée (géomètre expert, inspecteur géomètre ou technicien titulaire du diplôme, etc.).
(3) Préciser les noms et qualités ou dénominations si elles diffèrent du propriétaire (mandataire, avoué représentant, qualité de l'acteur à expérimenter).

Désignations:

n°209 799m ² LOT 1 A	n°210 863m ² LOT 2 A	n°211 819m ² LOT 3 A	n°212 07a35ca LOT 4	n°217 37ca LOT 4
n°213 02a28ca VOIRIE	n°218 57ca VOIRIE	n°220 03ca VOIRIE	n°214 18a88ca LOT A	
n°215 185	n°216 179	n°217 186	n°218 188	n°219 93ca LOT C
n°216 180	n°212 181	n°212 187	n°219 189	n°221 02a69ca LOT D
n°215 114	n°211 185	n°213 188	n°209 203	n°221 01a67ca LOT D
			n°220 66	



PLAN DE DIVISION

LOTISSEMENT DES PRES

M. COHO Frédéric

Lieu-dit : " Sur les Prés "

Section : ZP

n°209 S=799m² n°210 S=863m² n°211 S=819m² n°212 S=935m²

$$n=21 / S=3.78 \text{m}^2$$

VOIRIE

$$S_t = 7.88 \text{ m}^2$$

Parties conservées
LOT B

11-214 S-18488ca n°215 S-44th488ca n°216 S-93ca

n°219 S=02a69ca

79

46.99

104

LOT C

1

Pian dressé par M. BOUCARD Ph.
Géomètre Expert Foncier
D. P. L. G.
29, Rue Victor Hugo
16400 LA COLLINE
TEL: 05 45 67 22 61
FAX: 05 45 67 43 12
A. V. 12 12 12

1816

Echelle : 1/500

Dossier : 2019 080

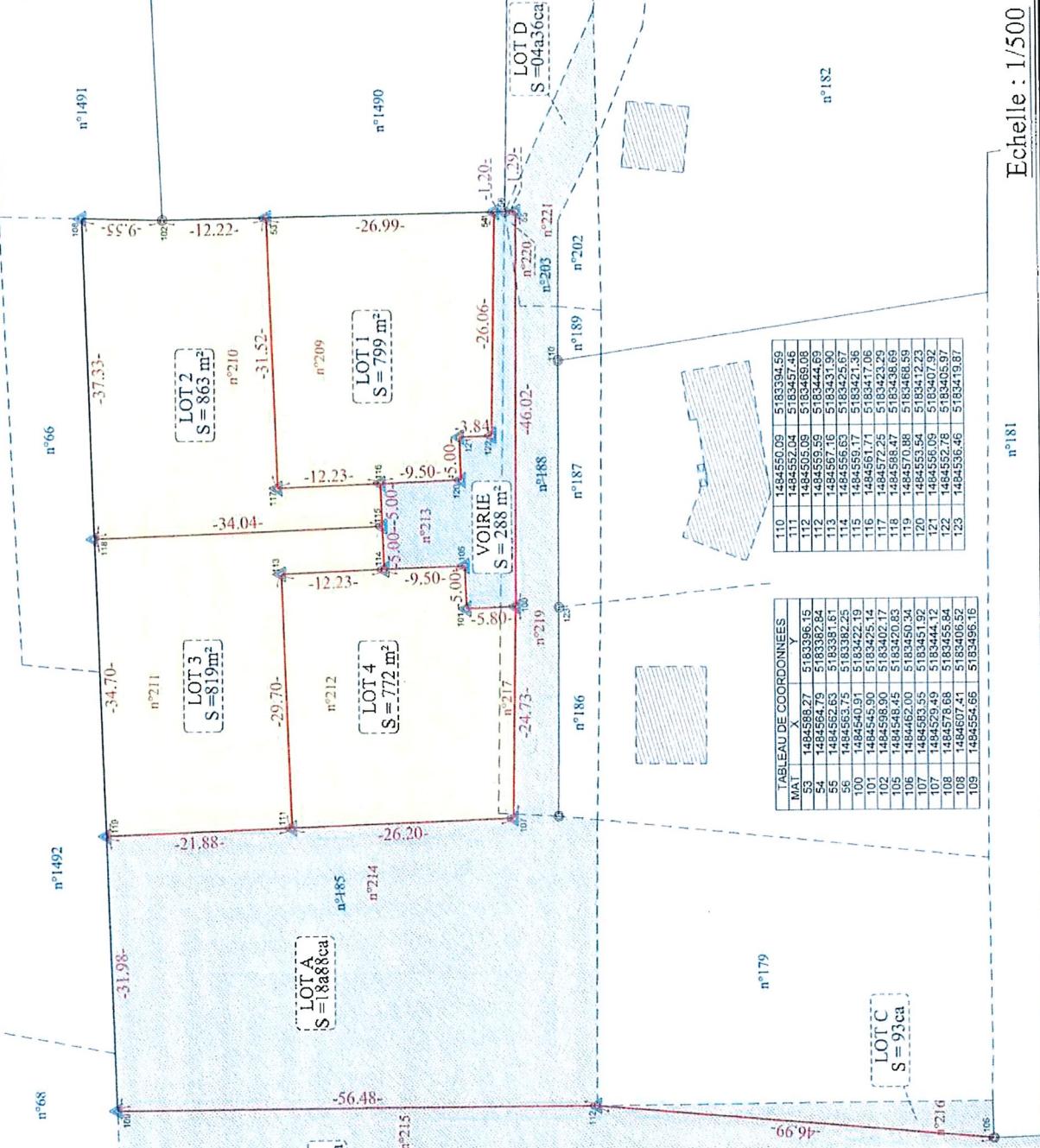


TABLEAU DES COORDONNEES		
MAJ	X	Y
53	1484598.27	5183396.21
54	1484599.72	5183391.84
55	1484599.63	5183391.51
56	1484599.75	5183393.75
100	1484599.91	5183442.29
101	1484599.90	5183442.19
102	1484598.49	5183442.01
105	1484598.45	5183442.03
106	1484442.00	5183440.34
107	1484593.55	5183441.92
107	1484597.49	5183444.12
108	1484597.68	5183445.84
109	1484607.41	5183446.52
109	1484594.66	5183446.16